

ALGOS - FRANCE

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET L'AIDE A LA RECHERCHE MEDICALE SUR L'ALGIE VASCULAIRE DE LA FACE
Siège social : Le Neptune - 76 promenade des Anglais - 06000 – Nice – France

www.algos-france.fr

contact@algos-france.fr

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2008

(Du 27/12/2008)

Les Membres de l'association ALGOS-FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale :

- ▶ Le 27/12/2008 à 17h00, sur le Chat de l'association à cette adresse :
 - <http://www.algos-france.fr/pages/chat.html>

Il a été établi une feuille de présence sous Excel des membres présents, représentés et votant par correspondance :

- ▶ 5 Membres présents
- ▶ 2 Membres représentés
- ▶ 3 Membres votant par correspondance

L'assemblée est présidée par Jean-Marie MINAZIO en qualité de Président en exercice de l'Association ALGOS-FRANCE.

Conformément aux statuts initiaux de l'Association aucun quorum n'était nécessaire, le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- ▶ Rapport Moral du Président (Vote pour Quitus)
- ▶ Rapport Moral du Vice-président (Vote pour Quitus)
- ▶ Rapport Financier du Trésorier (Vote pour Quitus)
- ▶ Rapport d'Activités (Vote pour Quitus)
- ▶ Vote des Résolutions :
 - N°1 : Modification des Statuts
 - N°2 : Création d'un règlement intérieur
- ▶ Discussions Informelles

Tous les membres ayant reçu 15 jours à l'avance et lu les documents nécessaires aux votes des différents points et personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour puis fournis l'adresse du formulaire de vote en ligne :

3 Votes par correspondance sont dépouillés.

6 Votes par formulaire électronique sont envoyés.

1 Vote à main levé est fait pour palier à un souci technique de connexion au formulaire.

Les 10 voix expriment toute à l'unanimité :

► **Quitus Rapport Moral du Président :**

- L'Assemblée approuve le Rapport Moral du Président et lui donne Quitus de sa gestion.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

► **Quitus Rapport Moral du Vice-président :**

- L'Assemblée approuve le Rapport Moral du Vice-président et lui donne Quitus de sa gestion.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

► **Quitus Rapport Financier du Trésorier :**

- L'Assemblée approuve le Rapport Financier du Trésorier et lui donne Quitus de sa gestion.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

► **Quitus Rapport d'Activités :**

- L'Assemblée approuve le Rapport d'Activités et donne au bureau Quitus de sa gestion.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

► **Vote 1^{ère} Résolution :**

- Des modifications mineures sont proposées afin d'améliorer le fonctionnement de l'Association. Les modifications concernent d'une part l'ajout de l'Article 19 et d'autre part les modifications des Articles 7, 11, 14, 15 et 16 des Statuts. Une copie des Statuts avec leurs modifications a été préalablement transmise aux Membres.
- L'Assemblée Générale approuve l'insertion de l'Article 19 aux Statuts et les modifications des Articles 7, 11, 14, 15 et 16 des Statuts.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

► **Vote 2^{ème} Résolution :**

- Un règlement intérieur est proposé pour assurer le bon fonctionnement de l'Association et déterminer avec précision les règles pour chaque cas de figure. Ceci pour éviter tout litige et clarifier chaque situation. Il a été rédigé de manière collégiale par le Conseil d'Administration.
- L'Assemblée approuve la création d'un Règlement Intérieur
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.


► **Discussions Informelles :**

- Il a été principalement question du montant de la cotisation. Celui-ci est fixé, d'un commun accord à l'unanimité, à 20 euros. Toutefois, et comme précisé dans le Règlement Intérieur, l'Association pourra faire bénéficier de gratuité les personnes en grande difficulté financière.
- Le débat sur le montant de la cotisation a donné lieu à quelques réflexions sur l'implication des membres dans la vie de l'Association. Cette implication a été jugée insuffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h53.

De l'Assemblée, il a été dressé le présent Procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé le Président, le Vice-président et Trésorier. Il est signé par le Président, le Vice-président et le Trésorier.

MINAZIO Jean-Marie
Président



BELOT Éric
Vice-président



Karim RAHMANI
Trésorier

